

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 20-52 DU 22 DECEMBRE 2020 relative à l'acquisition d'un immeuble de bureaux pour le siège et la direction Seine francilienne de l'Agence

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L213-8-1, R 213-32-5°, R 213-39 et R 213-40,
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil au Directeur Général modifiée,
- Vu le dossier de consultation du conseil d'administration envoyé par mail le 10 décembre 2020.

DÉLIBÈRE

Article unique

Sous réserve de l'avis favorable de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), le conseil d'administration autorise l'acquisition par l'agence de l'eau de l'immeuble de bureaux situé au 12, rue de l'industrie 92400 Courbevoie pour un montant maximum de 47 500 000 €, hors taxes hors droits.

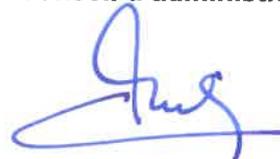
Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer tous les actes afférents à cette acquisition immobilière.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME